Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.11.2022 Révision: 04.11.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Helloflamm Spezial-Brennflüssigkeit

UFI: D300-P0FR-D00F-G3WP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation liquide de brûleur
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

Helloflamm Burning Systems Gmbh

Zum Pier 60 D 44536 Lünen-Brambauer

Tel: 0231/22901942 Fax: 0231/22901944

- · Service chargé des renseignements : Abt. Produktsicherheit, Email: sdb@meyer-chemie.de
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Anti-Poisons Tel.: +33 (3) 883 737 37

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO2, de la poudre d'extinction ou de l'eau

pulvérisée pour l'extinction. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière P403+P233

étanche.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et

nationale.

· 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 2/7

Date d'impression : 04.11.2022 Révision: 04.11.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit Helloflamm Spezial-Brennflüssigkeit

	(suite	de la page 1)	
· Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥50 %	50-100%	
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 01-2119457290-43	butanone ♦ Flam. Liq. 2, H225; ♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	<2,5%	
· Indications complémentaires :			

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · après ingestion : Recourir à un traitement médical
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque une sévère irritation des yeux.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

(suite page 3)

Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.11.2022 Révision: 04.11.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit Helloflamm Spezial-Brennflüssigkeit

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) liquide de brûleur

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1 Parametres de controle					
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :					
64-17-5 éthanol					
VLEP (Fran	nce)	Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm			
78-93-3 bu	tanone				
IOELV (Un	ion Européenne)	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm			
VLEP (Fran	nce)	Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée			
· DNEL	DNEL				
64-17-5 éth	64-17-5 éthanol				
Dermique	consumer, long-	term systemic effects	206 mg/kg bw/day		
	worker, long-terr	n systemic effects	343 mg/kg bw/day		
Inhalatoire	consumer, long-	term systemic effets	114 mg/m ³		
	worker, long-terr	n systemic effects	950 mg/m ³		
	worker, short-ter	m local effects	1.900 mg/m ³		
	consumer, short-term local effect		950 mg/m³		
78-93-3 bu	78-93-3 butanone				
Oral	ral consumer, long-term systemic effects		31 mg/kg bw/day		
Dermique	consumer, long-term systemic effects		412 mg/kg bw/day		
	worker, long-terr	n systemic effects	1.161 mg/kg bw/day		
Inhalatoire	Inhalatoire consumer, long-term systemic effets		106 mg/m³		

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

600 mg/m³

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

worker, long-term systemic effects

- Protection respiratoire : non nécessaire.
- · Protection des mains : Gants résistant aux solvants
- Matériau des gants

Butvlcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 480 min

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques (EN 166).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.

· Couleur : incolore · Odeur : genre alcool · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition

78 °C

(suite page 4)

Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.11.2022 Révision: 04.11.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit Helloflamm Spezial-Brennflüssigkeit

(suite de la page 3) · Limites inférieure et supérieure d'explosion · inférieure : 3,5 Vol % · supérieure : 15,0 Vol % · Point d'éclair : 13°C · Température d'inflammation : 425 °C · pH · Solubilité · l'eau : entièrement miscible · Pression de vapeur à 20 °C: 57 hPa Densité et/ou densité relative Densité à 20 °C: ca. 0,85 g/cm3 9.2 Autres informations Aspect: · Forme : liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant · Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables. Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les néant Explosibles désensibilisés

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

néant

Toxicité aiquë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
64-17-5 éthanol				
Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50/4 h	124 mg/l (mouse)		
		/		

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 5/7

Date d'impression : 04.11.2022 Révision: 04.11.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit Helloflamm Spezial-Brennflüssigkeit

(suite de la page 4)

78-93-3 butanone				pago .,
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rbt)		
Inhalatoire	LC50/4 h	40 mg/l (mus)		

· de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

64-17-5 éthanol

EC50 / 48 h >10.000 mg/l (daphnia magna)

EC50 / 72 h 275 mg/l (Chlorella vulgaris)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénètrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1170

(suite page 6)

Page: 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.11.2022 Révision: 04.11.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit Helloflamm Spezial-Brennflüssigkeit

(suite de la page 5) · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION) · ADR ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL · IMDG SOLUTION) ETHANOL SOLUTION ·IATA 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA · Classe 3 · Étiquette 3 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDĠ, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: · Indice Kemler: 33 F-E,S-D · No EMS: Stowage Category · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · Quantités limitées (LQ) 1L Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D/E · Limited quantities (LQ) 1L Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml "Règlement type" de l'ONU: UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II

- · Directive 2012/18/UE
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.11.2022 Révision: 04.11.2022

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit Helloflamm Spezial-Brennflüssigkeit

(suite de la page 6) Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues 78-93-3 butanone 3 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers 78-93-3 butanone 3

- · Prescriptions nationales :
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- Directives techniques air :

Classe	Part en %
Wasser	21,1
NK	78,9

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

Liquide et vapeurs très inflammables. H225

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **Date de la version précédente:** 17.09.2019

Numéro de la version précédente: 6

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

VPVB: very Persistent and very Bioaccumulative

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente